56e ANNÉE. — N° 106 DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1926

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....		0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. »
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	1 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A Genève, la France va faire une nouvelle tentative pacifique en présentant une proposition de désarmement sous le contrôle international. — L'Espagne fait un premier geste de rupture avec la Société des Nations. — Les Grecs sont déjà mécontents de leur nouveau gouvernement. C'était pas la peine de changer !...

Avant son départ pour Genève, notre éminent représentant à la Société des Nations, M. Paul-Boncour, a fait sur la question du désarmement d'intéressantes déclarations que l'*Œuvre* nous rapporte.

Il a exprimé sa résolution de faire tous ses efforts pour aboutir à un résultat effectif. Il faut s'évader enfin de ce verbalisme énervant pour entrer dans l'action. Les paroles, si éloquentes qu'elles soient, ne sont que cendre et poussière, quand elles ne préparent pas une réalisation. C'est à réaliser quelque chose qu'il faut s'employer désormais. A quoi sert de formuler d'admirables déclarations où l'on proclame indispensable ce que l'on ne fait jamais ?...

M. Paul-Boncour a exposé les intentions de la France. Elle va proposer, soutenir et réclamer le désarmement sous un contrôle international. Bien entendu, ce contrôle ne saurait affecter de caractère blessant pour les Etats qui y seront soumis. Il ne s'agit pas d'une commission qui visiterait les casernes et les arsenaux, mais, suivant l'expression de M. Paul-Boncour lui-même, « d'un organisme composé des représentants des différentes nations adhérentes, international par conséquent et qui suivrait les budgets de guerre des pays, l'évolution intérieure de leurs armements, qui attirerait l'attention des puissances sur tel ou tel cas déterminé et, au besoin, procèderait à une enquête sur demande motivée de l'une ou de l'autre. »

A la fois modeste et ambitieux, ce projet a recueilli l'adhésion des nations qui gravitent dans l'orbite française. Quant aux grandes puissances — c'est-à-dire, en la circonstance, l'Angleterre et l'Italie — elles ont, jusqu'à présent, refusé leur approbation.

Evidemment, cela ne rendra pas facile la tâche de la France. Mais ce ne sera pas la première fois qu'elle aura travaillé avec désintéressement pour la cause du progrès. Et si son projet n'aboutit pas encore, elle aura eu du moins l'honneur de le proposer !

⁂

Ce matin, nous arrive de Genève une nouvelle qui fera du bruit et que l'Espagne a voulu retentissante. Ce pays a décidé de ne pas se faire représenter à la session du Conseil de la Société des Nations.

Le gouvernement dictatorial de Madrid n'a pas attendu que le Conseil se fût prononcé sur les propositions élaborées par la commission des sièges ; il a décidé de faire connaître tout de suite qu'il « se désintéresse » des travaux de la Société des Nations.

Cette commission avait chargé son président, M. Motta, de rédiger un rapport où il ferait connaître au Conseil son sentiment et celui de ses collègues au sujet de la création de sièges permanents. Le représentant de l'Espagne souleva devant la commission une première difficulté. Il voulait que ce rapport mentionnât expressément qu'un siège permanent avait été refusé à l'Espagne. La commission s'y opposa très justement, faisant observer qu'elle avait obéi à des considérations générales, applicables non pas à l'Espagne, mais à tous les Etats candidats à des sièges permanents.

Tous les efforts furent vains pour empêcher le représentant de Madrid d'exécuter une résolution qui, de toute évidence, était dès longtemps arrêtée. Son abstention sera sanctionnée aujourd'hui par une note officielle du gouvernement espagnol informant le Secrétariat Général de cette décision...

L'acte de rupture est donc accompli. Mais, à la réflexion, on peut se demander s'il est aussi définitif que l'Espagne voudrait le faire croire !... D'abord, il faut bien remarquer qu'elle se fâche *avant que le Conseil se soit prononcé*. Le rapport de la commission des sièges n'est, en somme, qu'une proposition. Celle-ci ne devient exécutoire qu'après le vote du Conseil souverain. C'est ce dernier qui a, seul, qualité pour décider définitivement...

Et alors ? Eh ! bien, alors, n'est-il pas permis de supposer que l'Espagne fait là une retraite un peu semblable à celle de Galathée derrière les saules, espérant bien qu'elle y sera poursuivie et rattrapée ?

Il ne s'agit peut-être que d'une sorte de chantage, mettons de pression... pour obtenir de certaines puissances qu'elles se montrent accommodantes, notamment dans la question de Tanger.

Nous ne sommes pas dans le secret des dieux, mais il nous semble qu'il serait d'un déplorable exemple qu'on cédât à une telle manœuvre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est peu conforme au caractère chevaleresque de la noble nation espagnole !

⁂

Peut-être nos lecteurs n'ont-ils pas oublié que, la semaine dernière, il y a eu en Grèce une Révolution !

Sur la foi des agences et des correspondants de journaux, nous avions noté le contentement unanime qu'avait provoqué parmi les Hellènes ce renversement du régime Pangalos. Aujourd'hui, les mêmes agences et les mêmes journaux nous annoncent qu'on est déjà très mécontent de son remplacement par le régime Condilis.

« On mande d'Athènes que les « officiers des garnisons de Saloni- « que et de la capitale se montrent « très mécontents de la formation du « gouvernement Condilis et désirent « un gouvernement de coalition, le « seul capable, selon eux, de mettre « fin aux querelles politiques. Ils de- « mandent également qu'on débar- « rasse l'armée de ses éléments in- « désirables.

« Selon le correspondant de la « « Westminster Gazette » à Athènes, « le général Condilis tient ses trou- « pes prêtes à marcher contre qui- « conque essayerait de fomenter de « nouveaux troubles. D'après lui, il « faudrait s'attendre à une nouvelle « crise. »

Et c'est toujours la même chose ! Qu'on mette Bombardos à la place de Pataquès ou Pataquès à la place de Bombardos, les Grecs n'aiment jamais que le gouvernement qu'ils n'ont pas.

Une révolution se décompose en deux temps. Au premier temps, on renverse le général en exercice. Et tout le monde est heureux. Au second temps, on en met un autre à sa place. Et, aussitôt, tout le monde commence à grogner !

Dans ces conditions, et après expérience faite, pourquoi ne s'en tient-on pas tout simplement à la première opération ? Qu'on renverse et qu'on ne remplace pas !

C'est une habitude à prendre et les nobles descendants de Périclès pourront vivre heureux sous le meilleur de tous les gouvernements — je veux dire : celui qui n'existe pas !

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Les économies

Les membres du gouvernement se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet, au ministère des finances, sous la présidence de M. Poincaré.

Enfin, poursuivant l'étude de la question des compressions et des économies, le conseil a examiné la simplification des services des ministères de la guerre et de la marine.

En ce qui concerne les mesures proposées par le ministre de l'intérieur pour son département, le conseil a adopté en principe les suggestions de M. Albert Sarraut, qui portent notamment sur la suppression d'un nombre considérable de sous-préfectures (plus de 100), de secrétariats généraux de préfecture et conseils de préfecture (environ 21).

En ce qui concerne la réforme judiciaire, le gouvernement, conformément aux indications déjà données, compte procéder à la suppression d'un certain nombre de tribunaux d'arrondissements qui seraient remplacés dans chaque département par un organisme dont les différentes sections pourraient se déplacer suivant les besoins.

Un emprunt gagé sur les tabacs

Depuis plusieurs jours, le bruit court avec persistance dans les milieux financiers que le gouvernement projetterait d'émettre un grand emprunt de consolidation, dans les derniers jours du présent mois. On avait été jusqu'à annoncer qu'il s'agissait d'un emprunt-or, lequel serait émis non seulement en France, mais à l'étranger.

On annonce que le président du conseil, ministre des finances, n'envisage actuellement qu'un emprunt d'un montant assez modeste et qui serait gagé par l'office national des tabacs. Cet emprunt, qui serait émis dans les premiers jours d'octobre, aurait pour but d'aider à la mise en marche de l'office national et de doter d'une ressource supplémentaire la caisse d'amortissement.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France

De l'état comparatif hebdomadaire, de la situation de la Banque de France et de ses succursales, il résulte :

1° Que le montant des avances à l'Etat, qui était de 36.450.000.000 de fr. au 26 août, est de 37.350.000.000 de francs au 2 septembre ;

2° que le montant des billets au porteur en circulation, qui était de 55.146.883.125 francs, au 26 août, est de 55.346.489.465 francs au 2 septembre.

L'exécution du plan Dawes

Les paiements reçus jusqu'ici au compte de la seconde année d'application du plan Dawes se décomposent de la façon suivante :

1. Contribution du budget allemand : 250.000.000 de marks-or.
2. Intérêt des obligations des chemins de fer allemands : 595.000.000 ;
3. Impôt sur les transports : 241.905.000 ;
4. Intérêt des obligations industrielles allemandes : 125.000.000.

Total : 1.211.905.000 marks-or.

Le solde de 8.095.000 marks-or de l'impôt sur les transports, qui est nécessaire pour compléter l'annuité de 1.220.000.000 de marks-or, est payable sur les encaissements du mois d'août 1926 et vient à échéance le 21 septembre 1926.

A Genève

La première réunion de la S. D. N.

M. A. Briand, ministre des affaires étrangères, arrivé à Genève en compagnie de M. Paul-Boncour, a assisté à la première séance du Conseil de la S. D. N., tenue jeudi matin.

La présidence de cette session est dévolue à M. Benès, ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie.

MM. Chamberlain et Vandervelde étaient présents. On remarquait deux fauteuils vides : ceux du Brésil et de l'Espagne.

Le Conseil, suivant l'usage, a tenu une courte séance privée, qu'il a consacrée à l'expédition des affaires courantes administratives. Puis, dans une séance publique, il a adopté sans débats les rapports du comité d'hygiène de la S. D. N. et de la commission consultative contre le trafic de l'opium.

La Turquie demanderait son admission

Un diplomate turc se tient en permanence et se met au courant des organisations de la S. D. N. On croit savoir que le gouvernement turc n'attend qu'une invitation officielle pour demander à l'Assemblée de sanctionner sa demande d'admission.

M. Nintchitch présiderait l'Assemblée

On donne comme certaine l'élection de M. Nintchitch, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie à la présidence de l'Assemblée de Genève qui s'ouvrira le 6 courant.

Pour le relèvement du franc belge

« Le Soir » publie un télégramme du financier belge, M. Alfred Lowenstein dans lequel celui-ci annonce qu'il s'engage à mettre à la disposition de la Belgique un chiffre considérable de devises étrangères sans intérêt, pour un minimum de deux années, sans que la Belgique soit obligée d'aliéner en quoi que ce soit son patrimoine colonial ou national.

Dans un télégramme antérieur au même journal, M. Lowenstein parlait d'un minimum de 50 millions de dollars à mettre à la disposition du gouvernement.

Le Statut de Tanger

Le ministre d'Espagne à Stockholm a remis au gouvernement suédois sa proposition demandant que la conférence de Genève examine la question de Tanger, que le gouvernement espagnol considère comme liée à celle de la situation de l'Espagne dans la Société des Nations.

Le gouvernement suédois, tout en repoussant l'idée de l'interdépendance des deux questions, a répondu que la Suède ne ferait nulle objection contre la réunion d'une conférence si les pays intéressés à la question de Tanger considéraient cette conférence comme désirable ou nécessaire.

En Angleterre

La grève des mineurs anglais

D'après le « Star », l'organisation des ouvriers communistes russes opposée au régime actuel en Russie vient d'adresser une lettre au Conseil général du Congrès des Trade-Unions britannique pour protester contre l'envoi de secours russes aux mineurs anglais en grève.

Il est dit dans cette protestation que l'ouvrier russe gagne seulement 36 roubles par mois, sur lesquels il doit abandonner 10 0/0 à diverses organisations politiques consacrées par les Soviets. L'argent ainsi envoyé aux mineurs britanniques provient de familles russes affamées, dont 90 0/0, étant donné les bas salaires payés en Russie et l'oppression dont elles sont victimes, sont dans un état de santé déplorable.

La cessation du travail s'étend

Manquant des fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement des pompes, les propriétaires du charbonnage du sud du comté de Stafford ont fait arrêter le travail. De nombreux puits vont être ainsi mis hors d'usage immédiatement et des milliers d'ouvriers, dont le travail dépend de la production du charbonnage seront voués à un chômage permanent.

En Italie

Même pain pour tous

A partir du 1er septembre, les Italiens n'ont plus le droit de manger qu'une seule qualité de pain. Quant aux gâteaux, ils ne seront plus à base de farine de froment.

Au Maroc

Nos forces occupent le djebel Mechassen

Dans le Moyen-Atlas, les forces supplétives du centre de Kenifra ont occupé le djebel Mechassen, qui domine le centre religieux de Bou-Atlas que les partisans Zaiaf ont occupé.

En Grèce

M. Venizelos rentrera-t-il en scène ?

Les libéraux grecs ayant exprimé le désir de voir M. Venizelos poser sa candidature aux prochaines élections, l'ancien président du Conseil a fait savoir à la presse d'Athènes qu'il n'accepterait de servir son pays qu'au seul poste de sous-secrétaire permanent aux Affaires étrangères dans n'importe quel gouvernement.

En Chine

Les Européens molestés à Canton

Le « Times » et le « Morning Post » publient des informations de leurs correspondants disant que des éléments turbulents de Canton tirent sur les habitants de la concession étrangère et leur font payer des taxes illicites. Le « Times » ajoute que des canonnières britanniques patrouillent dans les eaux de Canton.

Ou Peï Fou aurait repoussé les troupes de Canton

On n'a pu obtenir jusqu'à présent aucune confirmation des nouvelles d'Hankéou de source japonaise suivant lesquelles Ou Peï Fou aurait été blessé, et ses troupes seraient démoralisées.

Tout au contraire, un message émanant du quartier général des troupes chinoises alliées, daté du 30 août, annonce que les troupes rouges cantonaises auraient été repoussées et que Ou Peï Fou aurait lancé, le 30 août, une contre attaque, et que le combat se livrait alors à 50 milles au sud d'Hankéou.

Les dépêches de source japonaise émanant du quartier général, annoncent que des troupes cantonaises seraient entrées, le 1er septembre dans la soirée, dans Ou-Tchang.

Au Nicaragua

On mande de Nicaragua, mais la nouvelle n'est pas confirmée, que les forces gouvernementales ont infligé une grande défaite aux révolutionnaires près de Coseguina (golfe de Fonseca).

La bataille la plus sanglante contre les révolutionnaires a duré huit heures ; il y a 60 tués du côté du gouvernement et 40 du côté des rebelles. On ignore encore le nombre des blessés.

Après un combat acharné, les communications des rebelles avec leur base ont été coupées et ils ont pris la fuite, abandonnant 5 mitrailleuses et 500 fusils. Parmi les rebelles tués se trouvent deux généraux et un colonel.

[D'après un message de Bluefields au *New-York Herald*, les révolutionnaires, profitant de l'avantage que leur donne la prise de Puerto Cabazo, poursuivraient victorieusement leur campagne.]

Le pacte de non-agression polono-soviétique

M. Voïkoff, ministre des soviets en Pologne, a remis au gouvernement polonais les termes du pacte de non-agression, proposé par Moscou, et qui est similaire à celui qui fut conclu entre l'Allemagne et les soviets.

Copie de ce pacte a été envoyée à M. Zaleski, qui est en ce moment à Genève et qui discutera des conditions de ce pacte avec les alliés de la Pologne.

Les Soviets et l'Afghanistan

Le 31 août, à Pagman, résidence d'été du Padishah Afghon, un traité de neutralité et de non-agression réciproque a été signé solennellement entre l'U. R. S. S. et l'Afghanistan par M. Stark, représentant plénipotentiaire de l'U. R. S. S., et Mahmoud Tarz, ministre des affaires étrangères d'Afghanistan.

Le traité prévoit une clause de neutralité dans le cas où un conflit armé aurait lieu entre une des parties contractantes et des tierces puissances, la non-agression réciproque et la non-participation à des accords hostiles avec d'autres Etats ; la non-admission sur son territoire de l'activité d'éléments ayant pour but la lutte avec une autre partie contractante.

Fonck bat deux records

L'aviateur Fonck a battu deux records. Il s'est élevé à 17.000 pieds avec une charge de 7.000 livres. Il a volé ensuite avec le même poids et à un vitesse de 145 milles à l'heure sur une distance de deux milles.

Congrès radical et radical-socialiste

Le 23e Congrès du parti radical et radical socialiste se tiendra à Bordeaux les 14, 15, 16, 17 octobre 1926.

Tirages financiers

CRÉDIT NATIONAL 1921

Le numéro 1.100.477 est remboursé par 500.000 francs.

Le numéro 68.872 des six séries de 0 à 5 millions est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 568.872 des six séries de 0 à 5 millions est remboursé par 50.000 francs.

Les numéros 38.872, 328.872, 408.872, 718.872 des six séries de 0 à 5 millions sont remboursés par 10.000 francs.

Les numéros 038.872, 328.872, 408.872, 718.872 des six séries de 0 à 5 millions sont remboursés par 5.000 francs.

Tous les bons dont les numéros se terminent par l'un des trois nombres suivants : 8.872, 6.648, 2.739 sont remboursés par 1.000 francs chacun, sauf les soixante bons déjà énoncés et qui le sont par 100.000, 50.000, 10.000 et 5.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

LA QUESTION DE L'EAU

UNE LETTRE DE M. TASSART

En réponse aux lettres de MM. Marmiesse et Troupel, nous recevons de M. Tassart la lettre suivante :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai lu dans le n° du *Journal du Lot* du 1er courant les lettres de nos collègues, Marmiesse et Troupel, que vous a valu mon long exposé de la question de l'eau et des compteurs à Cahors.

Je m'étais appliqué à rester strictement dans le domaine des faits et je ne pensais pas qu'il fut capable de produire sur eux une pareille émotion.

Ils n'apportent rien de nouveau sur la question et s'ils ne faisaient que répéter les votes très respectables qu'ils ont émis à la séance du 3 juillet dernier, je n'aurais absolument rien à répondre.

Mais il en va tout autrement, puisqu'ils me prêtent, au surplus, des sentiments que je n'ai jamais eus et des inexactitudes que je n'ai pas commises.

Je n'ai jamais accusé Marmiesse d'avoir failli à ses devoirs de Conseiller Municipal, pas plus qu'aux devoirs de l'amitié. Je n'ai exprimé aucun sentiment malveillant vis-à-vis d'aucun de nos Collègues. Pour s'en convaincre il suffit de relire ce que j'ai écrit, et c'est mal me connaître que de me croire capable de pareils moyens.

En ce qui concerne les faits, je persiste dans ce que j'ai dit.

A la séance publique du Conseil Municipal du 27 juin 1925 l'établissement des compteurs a été voté à l'unanimité des 23 membres présents parmi lesquels se trouvaient Marmiesse et Troupel.

Le procès-verbal de la séance en fait foi et, au surplus, cette unanimité était assez frappante pour qu'elle reste gravée dans mon souvenir comme dans celui de tous nos Collègues, j'en suis sûr.

A la séance privée du 5 juin 1926 il ne s'agissait plus, évidemment, de l'adoption des compteurs puisqu'elle avait été votée à l'unanimité le 27 juin 1925, mais, simplement, de savoir si l'exploitation en serait faite en régie ou si elle serait confiée à un concessionnaire et c'est, en effet, la seule chose qui y a été discutée.

Il n'a pas été dressé de procès-verbal officiel de cette réunion qui était officieuse; mais, comme toujours, le Secrétaire général a noté les noms des 18 membres présents parmi lesquels figurent Marmiesse et Troupel. Il a noté aussi, ce dont j'ai le souvenir très précis, que, seul, Alayrac a protesté contre la concession, et qu'une Commission, dont a fait partie Troupel, a été immédiatement nommée, non pas pour étudier à la fois la possibilité de la régie et les propositions de concessions faites à la Municipalité, mais, uniquement pour étudier ces propositions. Cela prouve, j'imagine, que le principe de la concession avait été adopté.

Voilà les faits. Ils ne sont d'ailleurs pas de nature à diminuer ni Marmiesse ni Troupel dans l'esprit du public. Leur attitude, que j'ai indiquée, sans commentaire, montre seulement qu'à la séance du 3 juillet dernier, leur opinion antérieure s'était modifiée. C'était leur droit et leur devoir d'agir comme ils l'ont fait s'ils estimaient s'être précédemment trompés.

J'aurais donc eu mauvaise grâce à les critiquer, mais j'ai conscience de ne pas l'avoir fait.

Voulez-vous, Monsieur le Directeur, avoir l'obligeance d'insérer encore cette lettre. Ce sera la dernière, je l'espère.

J'ai voulu mettre impartialement tous les Cadurciens au courant d'une question que beaucoup ignorent et les mettre en garde contre toutes les

fantaisies auxquelles on se livre à son sujet, mais je n'ai voulu être désagréable vis-à-vis de personne et encore moins amorcer une polémique que je n'ai ni le goût ni le loisir de poursuivre.

Je vous remercie par avance et je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A. TASSART,
Adjoint au Maire.

⁂

Nous recevons, d'autre part, la communication suivante avec prière d'insérer :

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

La section socialiste de Cahors, réunie le jeudi 26 août 1926, à la Bourse du travail, en Assemblée générale, décide de communiquer à la presse l'ordre du jour suivant :

Les membres de la section socialiste de Cahors rappellent aux cadurciens que le parti socialiste a toujours demandé la régie directe des services municipaux et a toujours combattu ceux qui veulent la cession des monopoles à l'industrie privée. Ses élus au conseil municipal de Cahors se conformant à leurs engagements d'élus socialistes ont voté contre la cession du service municipal de l'eau et il y a déjà plus d'un an, après un échange de vues, la Commission Exécutive de la section de Cahors avait décidé que les conseillers municipaux du parti affirmeraient une fois de plus les conceptions socialistes.

En présence des manifestations qui se produisent, ils doivent examiner les faits eux-mêmes afin d'essayer de découvrir les mobiles qui font agir tous ceux qui, n'osant prendre courageusement la tête du mouvement protestataire, dans l'ombre, essayent d'ameuter les consommateurs contre la décision municipale.

Ils constatent d'abord que si les membres d'une fraction du bureau, logiques avec leur passé républicain, ont pris leurs responsabilités, les citoyens qui, le 11 mai 1924, votaient pour un Bloc conservateur et qui, peut-être, forment le gros de la troupe protestataire, ne peuvent se réclamer de leurs conceptions pour s'élever contre cette décision et que cette vertueuse indignation et cette conversion trop rapide au programme socialiste n'est sans doute que de façade et pour les besoins d'une cause qu'il est facile de découvrir car leurs candidats étaient soutenus par l'Union des Intérêts économiques qui réclamait la cession des monopoles à l'Industrie privée.

Ils constatent aussi que les républicains organisés se désintéressent de la question et qu'ainsi l'agitation qui a pris naissance le jour de la réunion des commerçants cadurciens est toute de surface entretenue par les rancunes d'adversaires du 11 mai 1924 et du 3 mai 1925 et par l'ambition de politiciens qui désireraient que les socialistes brisent un Cartel républicain qui sera plus nécessaire que jamais dans un avenir aussi menaçant.

Les membres de la section socialiste laissent aux cadurciens le soin de juger les actes de leurs élus. Leurs engagements, ils les ont tenus ; les socialistes ne peuvent donc qu'approuver leur attitude au Conseil Municipal et les républicains se félicitent d'envoyer des élus socialistes dans les Assemblées.

En définitive, les membres de la section socialiste de Cahors décident que les conseillers municipaux socialistes se tiendront à la disposition des concessionnaires protestataires lorsque ceux-ci auront signé une protestation portant le maintien de la régie directe et la suppression des compteurs et auront élu une importante délégation pour accompagner les élus socialistes auprès des pouvoirs municipaux.

⁂

En publiant le communiqué qu'on vient de lire, nous n'avons nullement l'intention de mêler les luttes de partis à une affaire qui nous paraît devoir rester sur un terrain strictement délimité : celui de l'administration municipale.

Dans ce domaine, il est juste que chacun puisse faire entendre sa voix.

C'est pourquoi, de même que nous rendons compte de la réunion publique d'hier, où des citoyens de tous les partis ont blâmé les compteurs, nous n'avons pas cru devoir refuser l'insertion du communiqué précédent qui rend compte d'une réunion où l'on semble bien les avoir approuvés. — E. L.

⁂

La réunion de protestation

Vendredi soir, au Palais des Fêtes, devant un nombreux public, s'est déroulée la réunion organisée pour protester contre l'établissement des compteurs.

Le bureau était composé de M. Mas, président, assisté de MM. Auzi père, Allias et Magné.

M. Mas donne lecture d'un long discours par lequel il s'efforce d'établir l'inutilité et l'injustice du régime nouveau, institué par la municipalité, répondant ainsi aux arguments présentés par M. Tassart dans la lettre que le *Journal du Lot* a publiée. En même temps, M. Mas répond à un grief personnel qui lui était fait par le premier adjoint. Enfin, il conclut en demandant aux citoyens présents de maintenir énergiquement leur protestation.

Après ce discours très applaudi, divers orateurs prennent la parole. La discussion s'égare parfois en récriminations et reproches personnels que le président est obligé de réprimer.

On entend successivement MM. Vidal, Magné, Lafage, Barrière et Jouclas. Ce dernier demande qu'on recherche le moyen pratique de résilier le contrat passé avec le concessionnaire. M. Barrière dépose un vœu réclamant :

1° que l'on procède à des recherches pour savoir si le niveau des eaux est supérieur à celui de la source des Chartreux ;

2° que l'on fasse un referendum pour ou contre les compteurs, pour ou contre la régie directe ;

3° qu'on proteste contre « la diplomatie secrète » employée par le conseil municipal pour l'adoption du régime des compteurs ;

4° que la population exige la démission de *tout le conseil municipal*.

Quelques assistants voudraient sauver la tête de certains conseillers, mais le bureau est impitoyable. Il réclame une exécution générale et l'assemblée lui donne raison. Tous les conseillers municipaux sont condamnés. — Le vœu est adopté.

Une commission est ensuite nommée pour entrer, d'accord avec le bureau, en rapports avec la municipalité et lui présenter la pétition que les assistants ont signée. Cette commission est composée de MM. Barrière, Jouclas, Lafage, Perry, Ichard et Bertrand.

Malgré les efforts d'un membre de l'assemblée, il n'est pas adjoint de femmes à cette commission.

La séance est ensuite levée à dix heures et demie.

Mais, avant de se séparer, on propose d'aller manifester devant l'Hôtel-de-Ville. Un groupe important d'assistants se rend sur les Boulevards en conspuant les compteurs et réclamant la démission. Les manifestants sont allés devant le domicile de quelques membres de la municipalité.

A onze heures et demie, tout était rentré dans le calme accoutumé.

MAIS IL FAUT VOULOIR !

La question que le Gouvernement met au point, à cette heure, est relative « aux économies et à la réforme administrative ».

Nous connaîtrons bientôt le projet qui a été élaboré en Conseil de Cabinet.

Mais ce que l'on voudrait connaître, c'est le projet qui concerne les mesures que le gouvernement avait promis de prendre contre la spéculation sur les marchés.

Ces jours derniers, à Paris, les autorités se sont concertées pour mettre fin à des abus insensés, grâce auxquels s'enrichissaient des marchands, aux dépens des petits consommateurs.

Si nous en croyons certains renseignements quasi-officiels, il paraît que les autorités parisiennes ont obtenu de bons résultats et qu'ils ont réussi à réfréner la spéculation qui sévissait aux halles et sur les divers marchés.

Mais ce n'est pas ce qui avait été promis. La spéculation sur les denrées, sévissant dans tout le pays, c'était une mesure générale qu'on espérait voir prendre par le gouvernement.

On a fait du bruit: les mercantis se sont inclinés, tout d'abord. Ils ont laissé passer le... vent. Et le vent apaisé, ils ont repris leur productif trafic.

Et cela, parce que satisfaites des résultats obtenus, les autorités compétentes qui se sont occupées de la surveillance et de la réglementation des marchés aux Halles, ont cru que la spéculation était enrayée !

Ces autorités permettront aux consommateurs moyens de leur dire qu'il n'en est rien.

Et puis, que signifie ce système de ne s'occuper que des intérêts des consommateurs d'une région et de négliger les intérêts des consommateurs de l'ensemble du pays?

Nos marchés sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, c'est-à-dire livrés à la merci, au bon vouloir des spéculateurs.

Cela, on le sait, en haut lieu. La question de la répression de la spéculation mériterait donc d'être étudiée, et la répression aurait dû être faite partout.

Or, depuis quelques jours, on n'a aucune nouvelle du Comité de lutte contre la vie chère.

Que tarde-t-on à organiser ces Comités dans tous les départements, dans toutes les villes ?

Sans doute, il ne serait pas difficile de trouver les personnalités qui voudraient en faire partie ; mais quel rôle leur fera-t-on jouer ?

Le Comité de lutte n'a envisagé aucune sanction. Il peut constater les délits, les dénoncer, il ne peut pas les réprimer, avec la rigueur qui s'impose à l'heure actuelle contre ceux qui font la hausse selon leur bon plaisir.

La police des marchés n'existe pas ou elle existe si peu qu'elle ne gêne en rien les tractations des marchands.

Pourquoi les comités ne seraient-ils pas composés de ménagères ?

Ne sont-ce pas elles qui constatent le mieux la spéculation ?

Au reste, le fait n'est pas nouveau. Un de nos confrères parisiens, l' « Avenir », publie :

« La police féminine des marchés existe déjà à Versailles, où des « agentes » sans uniforme naturellement, sont postées dans la foule des ménagères. Elles ont le pouvoir de verbaliser, en sorte que sans être connues de lui et sous figure de clientes, elles achètent au mercanti signalé qui ne se méfie pas et qui est pris. Voilà une institution qui devrait bien passer de Versailles dans les autres villes. Nous acceptons la pénitence, mais qu'on nous la réglemente avec justesse ! »

Voilà une question que le gouvernement devrait mettre au point. Ensuite, la question des suppressions d'emploi se fera.

Mais, avant tout, qu'on protège les consommateurs contre les méfaits du mercantilisme.

Et cela serait facile si on le voulait bien ! Mais il faut vouloir !

LOUIS BONNET.

Subvention

Sur la proposition de M. Chaix, Président du Comité des sites et monuments du Touring-Club de France, le Touring-Club a fait don d'une somme de 500 fr. à la ville de Cahors pour aider à la conservation des vieilles maisons.

Des remerciements sont dus au Touring-Club et à son distingué président.

Chronique touristique

Les Gouffres des environs de Cahors

La grande majorité des Cadurciens est loin de se douter qu'à proximité et dans un rayon d'une dizaine de kilomètres de prenantes curiosités géologiques sollicitent son attention. Ce sont les nombreuses *igues* — ou gouffres à découvert — qui jalonnent le sol de leurs profondeurs tour à tour pittoresques ou impressionnantes, toujours curieuses et inattendues. Elles suivent une même ligne, sont toutes situées sur la rive gauche du Lot et forment, du moins celles que nous connaissons, un total de huit : une sur le territoire de la Commune de Pradines ; une deuxième très connue des Cadurciens et fort diminuée par l'érosion : le gouffre de la fontaine des Chartreux ; trois autres à proximité des routes de Lalbenque et de Saint-Cirice ; les trois dernières sur le territoire de la Commune d'Arcambal.

Quelques-unes sont facilement accessibles : les deux principales surtout, *L'igue de Jordanet* (territoire de Saint-Cirice) est remarquable par sa profondeur. Du fond de l'éboulis où l'on parvient en s'aidant des branches d'une végétation luxuriante à l'extrême hauteur de la paroi qui fait face, il y a bien soixante mètres. Le silence est troublé seulement par la chute de quelques pierres qui, de temps à autre, glissent le long de cette énorme barrière. On lève instinctivement la tête pour en connaître la cause et nous assistons alors à un bien curieux spectacle ! des lapins courent et cabriolent sur des petits terre-pleins et à des endroits inaccessibles. Ils ont l'air de vous regarder curieusement, leurs longues oreilles relevées : leur retraite est si sûre et ils voient si peu de visiteurs ! Mais cette igue n'a, pour vous retenir, que sa profondeur et son silence. D'un tout autre aspect est celle entre les Communes d'Arcambal et d'Aujols.

Comme celle de Jordanet, celle-ci est tapissée d'une belle végétation. Mais ses parois sont plus tourmentées, plus découpées par les agents atmosphériques et le ruissellement. M. Fournié, instituteur à Laburgade, en a parlé récemment dans un article paru dans le « Journal du Lot ». Encore bien jeune, j'avais déjà visité cette igue, mais n'en avais gardé qu'un souvenir bien vague et ne l'avais qu'imparfaitement explorée. Je priai récemment M. Fournié de m'accompagner afin de me faire une idée bien nette de son attrait et de son importance. Nous dévalions donc ces jours-ci les éboulis en sa compagnie et, ce premier pas franchi, non sans chutes fort pittoresques, nous pénétrions dans la grotte qui se présente dans les profondeurs sous un gigantesque amas de roches. Un long parcours sur la terre glaise ou sur d'immenses quartiers de roc. Gymnastique monotone et un peu fatigante ; pas de sentiers ; une atmosphère pesante, humide. Aucun décor sur les parois. En revanche, failles horizontales au niveau du sol par lesquelles l'eau paraît, mystérieuse, prête à envahir, à la saison des pluies le sol que nous traversons. Nous voici dans la salle du fond, haute et assez imposante mais, comme tout le reste, à peu près complètement nue. Notre lampe acétylène, très forte, éclaire toute la surface. Apparaît alors le petit lac indiqué par M. Fournié et qui m'était inconnu. En voyant sa disposition en couloir, sa forme curieuse, ses ombres que nous essayons vainement de pénétrer, mais qui paraissent dissimuler quelque chose, j'ai l'impression que cette grotte a été fouillée et suivie jusqu'aux extrêmes limites. Signalée aux spécialistes savants, ceux-ci, munis d'un matériel *ad hoc*, ont certainement surpris ses secrets. J'appris bientôt que M. Martel, l'heureux explorateur du gouffre de Padirac avait, depuis de longues années — exploré ses rives — fort exiguës — et conclu à l'infrangibilité de la roche qui plonge de tous côtés dans le lac. Donc ne tenons compte, et c'est le but de mon article, que de l'importance géologique de cette igue, c'est-à-dire des éléments qui ont présidé à sa formation.

Une autre excursion — plus périlleuse celle-là — a été narrée en son temps — et alors nous étions bien jeune — toujours dans les colonnes du « Journal du Lot ». Nous descendions, avec quelques amis, à l'aide d'une corde, à quarante mètres de profondeur, dans une excavation qui avait un peu l'aspect d'un dôme de Cathédrale. Dans le fond, on pénétrait dans quelques couloirs qui paraissaient avoir été aménagés de main d'homme et avoir servi de refuge. J'ai regretté, depuis, que la température froide et méphitique qui régnait en ces lieux ait arrêté mes recherches. Peut-être les éboulis qui encombraient les abords de cette grotte recélaient-ils d'autres ouvertures. En tout cas le secret ne sera percé que plus tard. L'important, ici, est de tout signaler de ce que nous connaissons.

⁂

Arrêtons nos citations et ouvrons une parenthèse. Rappelons de quelle façon se sont formés ces gouffres dont le caractère et la dimension nous étonnent. Retraçons l'aspect que pouvaient avoir les lieux que nous habitons — il y a des milliers d'années. Notre belle rivière le Lot coulait en flots abondants au sein d'une végétation luxuriante, de roches corrodées par un courant vertigineux et soumises aux modifications que pouvait imprimer à tout moment la solidification de l'écorce terrestre. Dans les couloirs souterrains que nous explorons aujourd'hui, des eaux folles, de véritables rivières accomplissaient leur lent travail d'érosion arrivé déjà à produire des cavités énormes comme celles que nous contemplons à Lacave et à Padirac. Au-dessus de ces dômes, voilés et inconnus, la végétation poussait dense, la faune s'agitait bien tranquille. Mais soudain retentissaient de sinistres craquements. Alors la partie faible des dômes, déjà fissurée par l'érosion, privée de ses points d'appui par l'écartement des parois, s'effondrait à la façon d'une voûte de cathédrale que ses arcs-boutants ne soutiendraient plus, cependant que les parties principales et plus denses restaient intactes. Le plus souvent, les eaux souterraines, heurtant ce formidable obstacle, retrouvaient l'orifice voisin par infiltration. D'autres fois, et c'est le cas pour notre fontaine des Chartreux, devant la masse infranchissable et par le seul principe des vases communicants, elles réparaissaient sur le cône d'éboulis s'écoulant à nouveau, soit dans de nouvelles galeries, soit à l'air libre, comme c'est encore le cas de notre fontaine.

⁂

Et maintenant prenons une carte de Cahors et de ses environs. Fixons l'emplacement de nos gouffres. Tous suivent une ligne parallèle au Lot *et sur la même rive*, ce qui laisserait supposer que le sous-sol est foré dans toute cette région et que les gouffres que nous voyons, si rapprochés les uns des autres, ne sont que les parties faibles de la voûte qui se sont détachées, alors que des curiosités plus diverses, plus importantes, continuent à sommeiller, étranges et magnifiques, à l'abri du regard des humains. Ce qui le démontre, c'est qu'au fond de toute igue, en amont et en aval, un couloir souterrain s'offre presque toujours : Exemple : Padirac, l'igue d'Arcambal, notre fontaine des Chartreux.

Cette dernière surtout : L'eau sourd par un orifice à dix mètres de profondeur environ. Mais rencontrant le formidable éboulis qui lui barra la route dans la nuit des temps, l'eau remonte à hauteur des nappes intérieures — voisines ou non — sort en bouillonnant, puis, perdant de sa force et de son ardeur, s'écoule en larges nappes vers les bords du Lot.

⁂

Quelles conclusions tirer de ces constatations que tout le monde peut faire, de ces déductions d'ordre scientifique ?

1° Que les igues du Lot et particulièrement de notre région ne représentent que la chute d'une partie infime de voûte dominant une série de curiosités souterraines.

2° Que notre fontaine des Chartreux est la partie la plus intéressante de ce système. Dans aucune igue du Lot ne coule un cours d'eau aussi abondant, aussi magnifique. En considérant le volume d'eau et la puissance d'érosion qu'il doit avoir, il est permis d'affirmer que sur son parcours, soit immédiat, soit assez lointain se trouvent des curiosités incomparables. Et je termine en disant : Il n'est plus permis, devant les affirmations et les investigations de la science de ne pas s'intéresser aux mystères que recèle notre sous-sol. Des couloirs merveilleux suivis par une nappe d'eau, représentent pour une région une fortune immense. Une fontaine s'écoulant sans doute au bas d'un rocher mais placée à l'intérieur sur un plan plus élevé, vaut une autre fortune car elle peut permettre, par un canal dérivatif d'alimenter une population *à jet continu* et d'une eau absolument saine. De plus, une chute formidable peut être ainsi obtenue et utilisée par des entreprises de première nécessité : traction, lumière électrique etc.

Et devant l'affirmation des chercheurs, des savants, *afin simplement de connaître la vérité*, je dis encore : *Il est du devoir des Cadurciens de fouiller et de connaître la ligne d'arrivée des eaux souterraines de la fontaine des Chartreux.*

Gervais NICOLAÏ.

Légion d'honneur

La croix de chevalier de la Légion d'honneur est décernée au soldat Palacin, du 9e d'infanterie, mutilé de guerre de 100 0/0.

Dons de livres

M. de Monzie a fait don d'un lot d'ouvrages à la Bibliothèque municipale de Cahors et au Cercle Gambetta.

La Commission du Cercle et de la Bibliothèque ont remercié M. de Monzie.

Don

M. le docteur Matza, vient de faire don à la Bibliothèque de l'Hôpital de Cahors du plus récent traité de médecine rédigé par les plus illustres de nos savants.

Des remerciements ont été adressés à M. le docteur Matza, par le Conseil municipal.

Planteurs de tabac

Syndicat de Cahors

La Commission Administrative du Syndicat de Cahors a l'honneur de faire connaître aux Planteurs que l'élection du Planteur devant faire partie de l'Office National des Tabacs, aura lieu le *dimanche 5 septembre*, à la Mairie de Cahors (Décision de l'assemblée nationale de Versailles).

Elle s'excuse de n'avoir pu faire connaître cette décision plus tôt, n'en ayant été instruite qu'au dernier moment.

Pour la Commission,
Le Secrétaire : J. COSSE.

Le Docteur Peyrissac ayant interrompu, pour raison de santé, ses consultations de maladies d'yeux, oreille, nez, gorge, les reprend tous les mercredis et samedis régulièrement, et autres jours sur rendez-vous.

Les chiens, d'abord !

En cette période des vacances, où nombreux sont les pauvres bougres qui cherchent un coin perdu, un trou pas cher où ils pourront prendre un repos bien gagné par 11 mois de labeur ; où chacun d'eux établit comptes sur comptes pour réaliser des économies, il sera intéressant pour eux de savoir qu'il est des citoyens sur la terre de France qui n'ont pas de parsilles préoccupations !

Le *Sud-Ouest* de Biarritz publie le fait suivant :

« Il y a quelques jours, un Américain télégraphiait à un grand hôtel de Biarritz de lui réserver deux appartements, ayant vue sur la mer et communiquant. Le jour indiqué le voyageur arrive, il est seul, — « Monsieur ne s'est pas trompé, interroge le directeur de l'hôtel, c'est bien deux appartements qu'il a retenus ? — Parfaitement, deux, répond l'Américain flegmatique. L'un pour moi, l'autre pour mes chiens et mon domestique qui arrivent par le train. » L'appartement pour chiens américains coûtait plus de cinq cents francs par jour. »

On avouera que c'est bien cher, que c'est de l'argent bien inutilement dépensé pour des cabots, lorsqu'il y a tant de braves gens qui ne savent où trouver un appartement pour se loger !

Les plus grands amis des chiens eux-mêmes, trouveront certainement que l'Américain en question exagère et qu'il ferait mieux d'employer ses dollars en faveur des colonies scolaires de vacances !

LOUIS BONNET.

Pour étudier le chasselas

Une mission d'études composée de négociants en fruits et primeurs des principales villes de la région du nord de la France se rendra dans les principaux centres de production du chasselas dans le courant du mois de septembre.

Cette mission, qui visitera les communes du Lot, où se développe la culture industrialisée du chasselas, et continuera son voyage dans le Tarn-et-Garonne, pour se disloquer à Moissac, sera de passage à Cahors, selon les prévisions du programme encore à l'étude, le jeudi 16 septembre.

Nos hôtes pourront admirer les richesses archéologiques de notre ville, qui leur fera certainement le meilleur accueil, et visiter notre si curieuse cité.

TAXE DU PAIN

Le prix du pain à dater du 5 septembre, dans la commune de Cahors est fixé :

Pain de consommation courante : 2 fr. 60 le kilo.

Pain de fantaisie de (750 grammes) 2 fr. 65.

LES EAUX NOIRES DU LOT

Comme conclusion de la réunion interdépartementale qui eut lieu à Capdenac et dont nous avons parlé, tout récemment, il fut décidé qu'une commission se rendrait à Decazeville après le 15 septembre pour se rendre compte des travaux accomplis et des mesures prises en vue de mettre un terme à la pollution des eaux du Lot.

Nous pensons que l'initiative de la convocation de la commission désignée appartient à l'administration préfectorale du département de l'Aveyron, puisqu'aussi bien c'est M. le sous-préfet de Villefranche qui présidait la réunion.

Les populations riveraines du Lot, les Sociétés de pisciculture de notre département, les fermiers de pêche et même les Syndicats d'initiative, défenseurs qualifiés de la beauté des sites, ont conçu l'espérance, à la suite des engagements pris à Capdenac, de voir enfin notre rivière reprendre et conserver les claires eaux qu'elle avait jadis, elles éprouveraient une réelle déception à assister à des atermoiements que rien ne justifierait et que rien d'ailleurs ne fait prévoir.

Nous comptons sur l'énergie et sur le dévouement de M. le docteur Larnaudie, conseiller général de Cajarc, pour continuer et mener à bien la défense des « eaux du Lot ». Il s'est déjà montré dans cette affaire le conseiller éclairé et le porte-parole des intéressés lotois.

Nous avons toute confiance en lui pour que l'entreprise réussisse pleinement.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Jean-Pierre Cubaynes, ancien employé municipal de la ville de Cahors, décédé à l'âge de 62 ans.

Depuis longtemps, M. Cubaynes avait dû résigner ses fonctions de gardien du cimetière, en raison de la maladie qui l'avait frappé.

Nous adressons à Mme veuve Cubaynes, à son fils, aux familles Jouclas et Cubaynes et à tous les autres parents, nos sincères condoléances.

Avis au Public

La loi du 20 août 1926 (*Journal Officiel* des 23-24 août) a porté au chiffre de douze mille francs (12.000 francs) le maximum que pourra atteindre le compte ouvert par les caisses d'épargne à chaque déposant et à cinquante mille (50.000 francs), le maximum des dépôts des sociétés admises de plein droit ou spécialement autorisées à cet effet par décision ministérielle.

A cette occasion il est rappelé aux déposants les avantages qui leur sont offerts par le service des remboursements à vue.

Cette heureuse innovation permet à tout titulaire de livret qui en fait la demande, d'obtenir dans le bureau qu'il lui plait de désigner (généralement celui de la résidence), des remboursements immédiats sur les sommes inscrites à son avoir.

Les commerçants, les petits artisans, les fonctionnaires, les habitants des campagnes, tous ceux qui n'étant pas les clients habituels des banques ne peuvent bénéficier des avantages d'un compte-courant, trouveront dans le compte local de la Caisse nationale d'Epargne un moyen des plus commodes pour placer à intérêts non plus simplement leurs économies mais aussi les sommes sans emploi immédiat, tout en gardant la faculté d'en disposer sans délai.

Le Directeur.

ENFIN ! LA PLUIE !

Tout vient à point à qui sait attendre ! Il y a plus de 7 semaines que Cahors et la région n'avaient pas été arrosés par la pluie.

La sécheresse faisait des ravages considérables, chaque jour : les récoltes grillaient sur pied et beaucoup de cérales sont perdues.

De la pluie ; il fallait de la pluie. Jeudi soir, nous avons été bien servis.

Dès 8 heures, environ, de gros nuages ammoncelés se crevaient et répandaient une bonne pluie. Vers 8 h. 1/2, le tonnerre gronda. Ce fut, alors, un déluge.

Durant toute la soirée et une partie de la nuit, le tonnerre se fit entendre, et chaque grondement était suivi par une forte bourrasque.

C'est une pluie bienfaisante pour tout le monde et pour le peu de céréales qui restent en terre.

Il est regrettable qu'elle ait tant attendu pour tomber !

Echo de la fête de Labarre

On sait que la fête du faubourg Labarre est une occasion pour les habitants du quartier, de se régaler d'escargots.

Bien que cette année, la sécheresse n'ait pas été favorable à la « chasse » aux escargots, la tradition a été respectée.

Et lundi, les amateurs étaient nombreux qui, attablés dans les restaurants du faubourg, dégustèrent les bestioles connues.

Il y avait plus que les Barrens pour participer à ces agapes. Les amateurs étaient venus de tous les quartiers.

Eh bien ! un statisticien réputé affirme qu'il s'est mangé, lundi soir, 19.786 escargots, soit : 342 escargots dits « Bourgogne farcis », 4.525 « demoiselles » et 14.919 « guillaumes ». Il n'y en a pas eu pour tous les amateurs.

Il a fallu plusieurs tombereaux pour emporter les coquilles.

Mais, aussi, c'est, dit-on, la fête la plus fréquentée de la ville ! Et ça se comprend !

L. B.

Accidents du travail

Le nommé Robert Devautour, 29 ans, chauffeur de route à la Compagnie du P.-O., se trouvait en gare de Cahors, sur la machine 5.914 qui allait s'atteler au train 2.003, lorsque, en passant à hauteur de la grue hydraulique de la voie 1, celle-ci, en mauvaise position, lui heurta la tête, côté gauche, et il se contusionna le côté droit à la tente abri, ce qui provoqua une plaie contuse du pavillon de l'oreille gauche et une plaie contuse du cuir chevelu à la région temporale droite.

Ces blessures entraîneront, sauf complications, une incapacité de travail de douze jours.

— M. Miquel, de Nuzéjouls, ouvrier sur les chantiers de l'entreprise Boyer et le Guilhou, déchargeait des rails sur la voie, à St-Denis-Catus, lorsqu'un rail tomba.

Miquel blessé à la main droite a reçu les soins de M. le docteur Cau, de Catus.

Accident de bicyclette

Deux jeunes gens montés sur la même bicyclette, l'un était assis sur le cadre, se rendaient à Boissières.

Malheureusement, la fourche cassa: les deux imprudents tombèrent : le jeune Rouquet qui pédalait s'est fracturé le bras droit.

L'autre se fit des contusions sans gravité. M. le docteur Cau, de Catus, appelé, réduisit la fracture.

Pertes

Il a été perdu : par M. Sabrié, du Montat, un panier en osier contenant une jaquette de dame ; par Mlle Brugidou, 13, rue Fondue-Haute, un chapelet ; par M. Couderc, 6, rue du Bousquet, un portemonnaie contenant un billet de 100 fr. et 10 fr. en menue monnaie ; par M. Caviole, de Cours, un portefeuille jaune contenant 3 billets de 100 fr. et de la menue monnaie.

Trouvailles

Il a été trouvé : un tricot couleur vert par M. Marty, pharmacie Garnal ; une petite somme d'argent par M. Amblard, demeurant rue Portail-Alban, 3; une paire de lunettes, par M. Andral, 23, rue du Portail-Alban ; un rasoir par M. Contival, rue J.-B. Delpech ;

des rideaux d'auto par M. Marcouly, de St-Henri ; une broche en métal jaune par M. Albert Alazard, employé au P.-O., rue des Trois-Baudus.

Un beau melon !

On signale qu'un propriétaire de Creysse a cueilli, ces jours derniers, un melon pesant 10 kilos. Une citrouille quoi !

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre un marchand forain, nommé A..., domicilié à Lyon qui s'était établi avec trop de sans-gêne sur le Boulevard Gambetta et entravait la circulation.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 23 au 28 août a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 8 hommes.

En extra : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme.

Offres d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 2 femmes.

Chronique des Théâtres

PAS SUR LA BOUCHE

Privilège exclusif des Tournées MAX

Nous rappelons que c'est le mercredi 8 septembre, au Théâtre Municipal, que les Tournées Max donneront ce récent triomphe des Boulevards.

Le fait qu'une œuvre est présentée par les Tournées Max constitue pour le public la plus sérieuse et la plus indiscutable des garanties.

Les Tournées Max sont, en effet, la seule organisation possédant, par privilège spécial, un répertoire des douze plus grands succès d'opérettes françaises modernes créées depuis huit ans : *Phi-Phi, Trois Jeunes Filles nues, J'adore ça, Quand on est trois, Manneguins, Ta Bouche, Troublez-moi, Gosse de Riche, Madame, Là-Haut, Dédé, Pas sur la bouche.*

Il y aura foule pour acclamer **PAS SUR LA BOUCHE** qui joint à l'esprit d'un livre d'une drôlerie achevée, le charme d'une musique pimpante et la parfaite qualité d'une interprétation hors de pair.

Anis JEANNETTE

LE MEILLEUR, AU MEILLEUR PRIX

J. DELFORT, *distillateur,* CAHORS

CHRONIQUE SPORTIVE

TENNIS-CLUB CADURCIEN

Le Tennis-Club de Cahors fera disputer avec le concours de la Municipalité d'Alvignac et du Syndicat d'Initiative de cette région, du 4 au 8 Septembre courant un important tournoi de tennis, doté de jolis prix.

Les habitués de la coquette et bienfaisante station, appelée justement « Le Paradis du Causse » se souviennent avec agrément des tournois de 1922 et 1923, ces championnats du Haut-Quercy qui furent disputés par une élite régionale de joueurs et de joueuses de tennis. Autour du « court » de l'Hôtel de la Source se réunissait un nombreux public qui eut l'occasion d'applaudir des joueuses de grande classe comme Mlle Everts, championne de Hollande, Suzanne Bosredon, Bernard, Mmes Brown, Fromentault et des joueurs comme les frères Boyer-Chammart, Pélissié et Séguy, les Bouzerand, Roquette ou Cordelier qui disputaient avec fougue la première place au champion Fromentault.

1924, 1925..... deux années de grands projets au cours desquelles le T.-C. de Cahors reconstituait ses cadres, formait des jeunes et récupérait des joueurs que le souci des études avait éloignés.

1926 permet de reprendre la tradition avec plus d'assurance et sans doute plus de succès encore.

Autour des anciens fidèles du terrain d'Alvignac se grouperont de nouveaux éléments. Déjà une équipe importante de Montferrandais est engagée et les Toulousains du Stade répondront certainement à l'invitation de leurs vieux amis de Cahors.

Le tirage au sort aura lieu le 4 au matin et les parties commenceront aussitôt.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire du T.-C. de Cahors, R. Séguy, 51, boulevard Gambetta, téléphone 40, qui recevra les engagements (6 francs par personne en simple et 8 fr. par équipe de double).

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 août au 4 septembre 1926

Naissances

Brissac Guy, rue Président-Wilson.

Carlo de Nardi, Aldo, Jadémiro, à St-Ambroise.

Mazerolles Jean, rue Catala-Couture.

Publications de Mariages

Chazal Paul, maçon à Cahors et Pradel Jeanne, s. p., à Cahors.

Vayssières Charles, boulanger à Gigouzac (Lot) et Delrieu Marie, s. p., à Cahors.

Décès

Gramond François, 5 jours, rue Président-Wilson.

Couderc Julien, 62 ans, retraité, à Cabazat.

Rouget Antoine, 78 ans, cordonnier, rue du Bousquet.

Guiral Françoise, Vve Bailly, 74 ans, s. p., rue St-Pierre.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 5 septembre 1926 par la

Pharmacie GARNAL

Laboratoire de la Phosphiode Garnal

En face le Théâtre — CAHORS

UN

BERGER

Apéritif anisé

Etabts CLAUDE BERGER & Cie, Marseille

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Obsèques. — Voici le discours prononcé par M. Delpon, maire, sur la tombe du regretté M. Henras.

Mesdames, Messieurs,

Avant que se ferme à jamais ce tombeau je viens adresser, au nom de la Municipalité et de toute la commune un dernier adieu, à notre cher ami et regretté collègue M. Henras.

Dès son jeune âge, il embrassa une carrière administrative où il sut se faire aimer et estimer de tous ceux qui l'ont connu.

Dans sa vie familiale il fut l'homme calme et soucieux de la tranquillité et du bonheur de tous les siens.

Dans sa vie publique il a été toujours partisan de toutes les libertés et dévoué au bien-être de tous.

En 1919 il fut élu au Conseil municipal. Notre doyen d'âge, fut pour nous, un excellent conseilleur et nous sûmes apprécier en lui, sa juste clairvoyance administrative.

A vous ses amis, qui êtes venus si nombreux l'accompagner à sa dernière demeure, vous l'avez apprécié comme nous et comme nous vous l'avez aimé.

Qu'il me soit permis d'adresser à la famille de notre cher Henras, à son gendre, à ses petits-fils si cruellement éprouvés l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie.

Qu'ils trouvent, s'il est possible, dans l'unanimité de nos regrets un adoucissement à leur douleur.

Castelnau-Montratier

Soirée félibréenne. — Le dimanche, 12 septembre, à 8 h 1/2 du soir, heure légale, une grande soirée félibréenne sera donnée dans la salle du Champ de foire.

Cette soirée sera rehaussée par la présence de félibres distingués : M. Antonin Perbosc, félibre majoral, maître en jeux floraux, MM. Cayrou et Cubaynes, lauréats de l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

Cette manifestation régionaliste à la gloire de notre vieille langue d'oc mérite d'être encouragée par tous ceux qui savent parler la *lengo mairalo* et en goûter toute la saveur. Notre patois est très imagé, musical et littéraire. Le programme de la soirée qui sera des plus variés, en fournira une preuve éclatante.

Ce programme comprend trois parties :

Dans la première, exclusivement littéraire, M. l'abbé J. Calvet, professeur agrégé à l'Institut catholique de Paris, donnera une causerie sur la langue d'oc. On entendra ensuite les poètes félibres dans leurs œuvres.

La deuxième partie évoquera une veillée avec le concours de jeunes filles et jeunes gens de Castelnau dans le pittoresque costume local. Nos jeunes artistes s'appliquent à faire revivre les travaux familiaux, les histoires, les chansons et les danses de jadis.

Enfin, la troisième partie qui comprendra des monologues, des dialogues et une saynète des plus désopilantes, sera d'un comique irrésistible.

Le public peut, d'ores et déjà, retenir ses places chez MM. Mourgues, Léon Fourniols, négociant, et Sahuc, horloger.

Catus

Une lampe explose. — Mme Pauline T..., de Catus, venait d'allumer une lampe à essence, lorsque celle-ci fit explosion.

La dame T..., fut brûlée à la figure et au cou.

Elle a reçu les soins de M. le docteur Cau.

Frayssinet-le-Gélat

Accident de tir. — Un stand de tir était installé aux abords de notre coquette place, à l'occasion de notre fête locale, toujours particulièrement brillante.

Tout à coup, d'un groupe de spectateurs, un cri retentit, poussé par Mlle X..., bonne au service de M. Delsuc, à Labastide-de-Frayssinet ; une balle du calibre 6 millimètres venait de l'atteindre par ricochet, pénétrant très profondément dans le mollet.

A l'avenir, il faut espérer que ces genres de stands seront aménagés avec plus de précautions.

Mlle X..., grâce aux soins éclairés de M. le docteur Mage, de Cazals, appelé en toute hâte, sera bientôt en voie de guérison.

Albas

Les Vacanciers. — Au risque de commettre un néologisme, nous ne trouvons pas d'expression plus picturale, expression d'ailleurs consacrée et popularisée dans la langue vulgaire, pour désigner les sympathiques deracinés qui, fidèles au toit natal, reviennent tous les mois d'août, entraînant dans leur sillage de nombreux amis.

Il n'est pas exagéré d'évaluer à deux centaines ce flot de visiteurs qui viennent ajouter une touche agréable au pittoresque de notre site merveilleux.

A l'instar de M. Cornuchet, nous ne voulons pas lancer une plage ; n'empêche que nous possédons une station d'altitude et une station balnéaire d'eau douce...

Les distractions y sont des plus variées : le matin on court sur les hauteurs respirer les exhalaisons des pinèdes ; l'on fait du canotage le long des verdoyantes berges du Lot où d'enragés pêcheurs ferrent le chevesne et moins souvent la carpe.

L'après-midi s'organisent des parties animées de tennis sous d'ombreuses frondaisons. A 5 heures, tout ce mois d'août nos plages du Gravier et de l'Ile ont été envahies par une foule de baigneurs aux maillots diaprés.

Et, dans la tiédeur du soir, les échos des dancings familiers se répercutent de terrasse à terrasse, tandis que d'agréables modulations nous révèlent des talents de chanteurs qui charment la sérénité de l'heure tardive.

Quant aux dimanches, ils déversent dans l'imposant vaisseau de notre église paroissiale les élégantes toilettes aux chatoyantes couleurs, tandis que des virtuoses du violoncelle, du violon, donnent d'artistiques auditions. A la sortie de la messe, une assistance verbeuse et rayonnante, grisée du grand air de la cure, se répand à l'ombre des séculaires ormeaux de la place publique ; des mains se tendent dans une cordialité toute spontanée et de bon aloi où s'exprime la joie de se retrouver entre vieilles connaissances.

C'est ici la détente, la cure à prix réduit, loin de la sordide rapacité des hoteliers des stations à la mode. On y mange légumes et fruits, poulets et tranche du gigot à des prix accessibles.

Tout compte fait les vacanciers qui villégiaturent à Albas, comme dans tous les pittoresques coins du Quercy, sont des sages.

Mieux que dans les trépidentes stations à la mode, envahies par les métèques, ils retrouvent, dans un cadre virgilien et familier, la cure vivifiante qui tonifie les systèmes nerveux déprimés et faussés par la vie des cités et qui assure un ressaut d'énergie pour une nouvelle activité. — E. L.

Grézels

Notre foire. — Notre vieille foire à bœufs s'est tenue mardi dernier, 31 août.

Quoique favorisée par un temps couvert, elle n'a pas eu l'importance des années précédentes ; le foirail aux bœufs était assez bien garni, mais la sécheresse persistante gêne beaucoup les transactions sur le bétail. Les cours sur les gros bœufs sont en baisse de près de 400 fr. sur les cours du mois dernier.

Quelques transactions ont eu lieu tout de même.

Voici les cours pratiqués : Gros bœufs d'attelage, de 7.200 fr. à 7.600 fr. ; bœufs moyens, de 6.500 à 7.000 fr. ; bouvillons, de 4.300 à 5.000 fr.

Marché à la volaille : Les œufs se sont vendus 7 fr. la douzaine ; la volaille apportée a été rapidement enlevée à des prix variant de 5 fr. le demi-kilo pour les poulets à 6 fr. pour les poulets jeunes. Les canards se sont vendus 4 fr. la livre. Jardinage abondant, vendu assez rapidement à des prix très rémunérateurs ; beaucoup de melons enlevés au prix moyen de 3 fr. pièce.

Les nombreux marchands étalagistes, ont fait de bonnes recettes.

Prochaine foire le 15 janvier 1927.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Dans la gendarmerie. — M. le général Grimard, commandant le 3e secteur de gendarmerie, a inspecté la brigade de gendarmerie de Figeac. Dans une courte allocution, il s'est déclaré très satisfait de la bonne tenue et de l'excellente discipline de notre brigade.

Avis aux Commerçants. — Au nom du Comité d'organisation du Concours départemental agricole, industriel et commercial, qui aura lieu sur l'esplanade du Foirail, du 23 au 27 septembre, un exemplaire du règlement a été remis à tous les commerçants par les soins de la Mairie. De nombreuses demandes d'inscription ont déjà été reçues, et tout fait présager le plus grand succès. Mais comme il faut toujours prévoir qu'il peut y avoir quelques retardataires, une délégation va se rendre auprès des commerçants qui ne se sont pas encore présentés afin de demander leur adhésion. Nous rappelons que les stands vont être établis sur une longueur d'au moins 150 mètres, avec une profondeur de 2 m. 50, pour permettre aux exposants de présenter leurs produits dans les conditions les plus avantageuses, et que le prix de location est 15 francs le mètre carré. Nous engageons les retardataires à donner leur adhésion au plus tôt.

Un violent orage. — Jeudi soir, vers 11 heures, un orage d'une rare violence s'est déchaîné sur la ville et les environs et a atteint toute son intensité vers minuit, tenant éveillés tous les habitants par les coups de tonnerre répétés. Heureusement la pluie quoique tombant en cataractes n'a pas occasionné de dégâts si ce n'est l'ouverture de quelques gouttières aux toitures des maisons. Déjà, la veille, une pluie abondante était venue rafraîchir la température et corriger la sécheresse qui persistait depuis plus de deux mois. Il est permis d'espérer que les arbres signalés en divers endroits très éprouvés par la sécheresse pourront reprendre une nouvelle vigueur. Mais les maïs, les haricots et les pommes de terre sont presque partout irrémédiablement perdus.

Etat civil du 27 août au 3 septembre. — Naissance : Sainte-Colombe Blanche.

Décès : Froment Hélène, 77 ans.

Service de pharmacie. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Barriat.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Accident d'automobile. — Le sieur Canet, brigadier-cantonnier, revenait de Beaumat en motocyclette, lorsqu'au croisement de Crouzaval, il télescopa l'auto de M. Escapoulade, mécanicien. Le choc fut violent et le sieur Canet projeté sur le capot de la voiture reçut de graves contusions à la tête et à un bras. Transporté immédiatement à l'hôpital de Cahors il reçut les soins que nécessitait son état.

Au dernier moment, nous apprenons que les blessures quoique graves ne mettent pas les jours de la victime en danger.

Récemment, Canet fut blessé sérieusement dans une chute de moto occasionnée par un chien.

Nous souhaitons au sympathique chef cantonnier un prompt rétablissement.

Caniac

MAIRIE DE CANIAC

AVIS

Le Public est prévenu qu'il sera procédé le dimanche dix octobre prochain, à neuf heures (matin), en la mairie de Caniac, par devant le maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication aux enchères publiques d'un immeuble provenant des biens cultuels attribué à la dite commune et désigné sous le nom « d'ancien couvent » ; ledit immeuble consistant en une maison, une cour, de petites étables, un hangar, une terre labourable et un jardin portés au plan cadastral sous la section D, numéros 893, 894, 895, aux lieux dits Layrol et Caniac, et d'une contenance de 17 ares 26 centiares, sur la mise à prix de 4.000 francs.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la mairie, tous les jours de 12 heures à 14 heures.

Fait à Caniac, le 1er septembre 1926.

Le Maire,
PÉGOURIÉ.

Salviac

A propos d'un accident. — M. Jean Bos, brigadier, chef de police à Paris, victime de l'accident relaté à Dégagnac, nous prie de vouloir bien faire observer que le récit fait de la collision de son auto contre le camion de M. Bornes est inexact.

M. Bos ne veut entrer en discussion avec qui que ce soit ; il s'en tient purement et simplement à l'enquête dans laquelle M. Bornes a déclaré « être en défaut et prendre toutes les responsabilités de l'accident ».

Nous enregistrons cette déclaration que nous ne faisons suivre d'aucun commentaire n'étant pas suffisamment renseigné sur les causes de l'accident.

Jeune malfaiteur. — Les gendarmes de Cazals ont mis en état d'arrestation un jeune homme de notre commune, âgé de 16 ans, apprenti maçon.

Ce jeune homme aurait soustrait au père de son patron une somme de trois cents francs.

Les gendarmeries de Salviac et Cazals ont ouvert une enquête.

Dégagnac

Fête de Poudens. — La contestation n'est plus possible. Les fêtes de Poudens ont pris le « pas » depuis quelques années, sur celles du chef-lieu de la commune.

C'est que dans ce petit village, à l'encontre de ce qui a lieu à Dégagnac, les vieux, comme les jeunes rivalisent d'entrain pour donner, si possible, toujours plus d'éclat à leur fête déjà si réputée, et que les fonds rassemblés sont *entièrement* destinés aux multiples réjouissances qui ont lieu durant trois jours.

Voici le programme de 1926 :

Samedi 4 septembre 1926 : Annonce de la fête, Réception de la musique, Retraite aux flambeaux, Grand bal de nuit.

Dimanche 5 septembre : 6 h., Réveil en musique ; 9 h., Distribution de bouquets et gâteaux, Aubade aux habitants ; 11 h., Apéritif « Tango » ; 14 h., Grand bal champêtre, Orchestre avec Jazz-band ; 15 h., Défilé de bicyclettes fleuries ; 16 heures, Course aux anneaux à bicyclette, course à la valise avec cross-cyclo-pédestre ; 17 h., Départ du ballon « Lou-tet-té-dret » ; 20 h., Embrasement général de la ville ; 21 h., Retraite aux flambeaux ; 22 h., Brillant feu d'artifice, grand bal de nuit.

Lundi, 6 septembre 1926 : 14 h., Course locale de bicyclette ; 15 h., Course en sac pour les enfants ; 16 h., Ouverture du bal ; 17 h., Collation pour la jeunesse ; 20 h., Grand bal de nuit, farandole finale et infernale.

De nombreux manèges et attractions sont attendus.

Le comité ne répond pas des accidents. Le meilleur accueil est réservé aux personnes qui nous honoreront de leur présence.

Le Comité.

Payrac

Foire. — Notre foire, malgré la sécheresse et la chaleur accablante, avait attiré beaucoup de monde.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, 250 à 260 fr. les 50 kilos ; gros bœufs de travail, de 7.000 à 7.500 fr. ; moyens, de 6.000 à 6.500 fr. ; bouvillons, de 4.000 à 4.500 fr., le tout la paire.

Moutons pour la boucherie, 4,50 le kilo ; agneaux, 5 fr. ; moutons d'élevage, de 150 à 180 fr. la pièce.

Poules et poulets, de 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; jardinage et légumes vendus à des prix très élevés.

Dernière heure

DES ÉCONOMIES

Les ministres se sont réunis vendredi matin à l'Elysée pour examiner la question relative aux économies.

M. Barthou a fait signer au Président de la République un décret portant suppression de 278 tribunaux d'arrondissement, ce qui entraîne la disparition de 396 postes de magistrats, 238 postes de greffiers et 48 postes de sommis-greffiers.

218 prisons sont supprimées et le nombre des juges de paix sera réduit. On procèdera à la réunion de 3 justices de paix.

M. Sarraut a fait également signer un décret portant suppression de 87 conseils de préfecture.

DÉPÊCHES

La ligne télégraphique Paris-Cahors — par le Plateau central — ne marche pas !... Nous n'avons pas notre télégramme au moment où nous devons mettre sous presse. Il nous parviendra, par Toulouse, avec un retard plus ou moins long. Dès qu'il sera en notre possession nous l'introduirons dans les derniers numéros à imprimer.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve CUBAYNES, née JOUCLAS, à Labarre ;

Monsieur Ernest CUBAYNES, son fils, à Arcambal ;

les familles CUBAYNES, JOUCLAS, FONSEGRIVE, GRÉGOIRE, LACOSTE, ALAGNOUX, AUSSET, MIGNOT et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès à l'âge de 62, de

CUBAYNES Jean-Pierre

Ex-employé municipal, à Cahors

leur mari, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, et les prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu dimanche 5 courant, à seize heures.

On se réunira à la maison mortuaire, 47, Grande rue Labarre.

On demande un Fermier ou Métayer

pour PROPRIÉTÉ

située au bord du Lot, commune d'Albas

TOUTES CULTURES

S'adresser au

Commandant CONSTANS

ALBAS (Lot)

A VENDRE POUR CAUSE DE SANTÉ

Un FONDS DE LIQUORISTE et divers FOUDRES, conviendrait à VOYAGEUR ou REPRÉSENTANT, 1 chariot, 1 voiture anglaise (2 roues), 1 cuisinière fonte de 1 mètre 10 de long, 1 chienne bleu d'Auvergne (3 ans). — S'adresser pour traiter à M. Combarieu, *liquoriste*, rue Neuve, à CAHORS.

JEUNE INSTITUTEUR épouserait Institutrice du Lot ou désirant y habiter.

Ecrire aux initiales P. S., *Journal du Lot*, qui transmettra.

A VENDRE

(cause départ)

MOTO ALCYON 2 1/2 C.V.

2 vitesses, révisée

PARFAIT ÉTAT DE MARCHE

S'adresser au Bureau du Journal

Propriété à vendre

en bon rapport, *petite maison d'habitation*, eau en abondance, montagnes truffières, située collines de St-Henri.

S'adresser : quai de Regourd, no 4. — La dernière récolte a rapporté 27 barriques de vendange.

A VENDRE (très bonne affaire)

1 Torpédo MOTOBLOC, 8 chevaux

Etat mécanique neuf

Eclairage et démarrage électriques

S'ADRESSER

18, Boulevard GAMBETTA

FOUDRES chêne toutes contenances

CUVES et tous genres futaille

POMPES A VIN JAVA

PRESSOIRS GARIN

Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région

MATÉRIEL VINICOLE

MM. LAMOURE & ROBERT, à PRAYSSAC (Lot)

VOULEZ-VOUS VENDRE

ou

ACHETER

Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'Agrément

Une MAISON Une VILLA

Un FONDS de COMMERCE

ou n'importe quel Immeuble

ADRESSEZ-VOUS A

M. J. DELLARD

Cabinet Immobilier

1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS

Le plus anciennement créé

R. C. C., no 1662.

FORTIFIEZ-VOUS

en prenant la Quintonine. En versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, vous obtiendrez le meilleur des fortifiants, pour 4 fr. + 0 fr. 50 d'impôt.

Pharmacie Orliac à Cahors.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la CRÈME DES TROIS FLEURS. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45.

Dépôt à CAHORS : Pharmacie Artigue, 36, Bd Gambetta.

BONS

de la Défense Nationale

La Banque Industrielle et Commerciale

DU QUERCY

(Banque Populaire placée sous le contrôle de l'Etat)

8, rue G.-Clemenceau

à CAHORS

ESCOMPTE A TOUTES ÉCHÉANCES

LES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Toutes opérations de Banque et de Bourse

SALON DE COIFFURE POUR DAMES

Mme GASTAL

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

Parfumerie, Teintures, Shampooings Ondulations, Coupes, Sacs pour Dames

MASSAGE DU VISAGE

Installation Moderne

LES COUPES DE CHEVEUX

sont exécutées par un Spécialiste

PRIX MODÉRÉS

RÉPARATIONS & ACCORDS

de PIANOS et d'HARMONIUMS

RIVIÈRE, 17, r. Maréchal-Foch, CAHORS

ON ACHÈTERAIT

Instruments de musique anciens

BONNES CONDITIONS

S'adresser au Bureau du Journal

TRÈS BON MANŒUVRE ACTIF

EST DEMANDÉ DE SUITE

S'ADRESSER

MOULIN St-JAMES, CAHORS

AVIS

M. ÉRASME

LOCATION TAXI

Prix à forfait pour longues courses

Se tient au GRAND CAFÉ DE BORDEAUX

A LOUER

APPARTEMENT 4 pièces

Chauffage Central, Gaz, Electricité

Grand Jardin

S'adresser : Mme LUGOL

81, boulevard Gambetta

MEUBLES

COMBROUSE Fils

3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher - SALLES à manger

SIÈGES - GLACES - LITERIE

Lavabos — Petits Meubles

Dépositaire des Sièges STELLA

FABRICATION GARANTIE

Prix Exceptionnels

A VENDRE à CAHORS

UNE MAISON

Admirablement située

Composée de :

REZ-DE-CHAUSSÉE : *Cuisine, arrière-Cuisine et une Chambre.*

1er ETAGE : *2 pièces avec terrasse.*

2e ETAGE : *2 pièces avec balcon.*

3e ETAGE : *2 pièces.*

Cave — Eau — Gaz — Electricité

S'adresser à J. CAPUS

2, RUE J.-CAVIOLE, A CAHORS

A LOUER à ARCAMBAL

UNE MAISON

Composée de

Cave, Cuisine, 3 Chambres, Terrasse

Eau — Cour — Garage

S'adr à M. SEMBEL, maçon, à ARCAMBAL (Lot)

AGENTS demandés partout pour vendre en campagne *produits vétérinaires.* Conv. même à mutil. de guerre, 30 à 40 fr. gagn. par jour toute l'année. S'ad. CHAUVEAU DIXNEUF & FILS, LA SÉGUINIÈRE (M.-et-L.).

PAILLE A VENDRE

S'adresser au Bureau du Journal

HORLOGERIE SUISSE

RICHARD JAKUBOWSKI

Horloger-Bijoutier

1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis

CAHORS

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION

d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie

PIÈCES DE COMMANDE

Travail soigné — Exécution rapide

Prix modérés défiant toute concurrence

Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles

Vieux Dentiers

N. B. — Toutes les Réparations sont exécutés dans mon Atelier quelle que soit leur importance

Bibliographie

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de Mlle Alice Millochau)

1 vol. Prix..... 6 fr.

En vente : **A Cahors**
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, *Editeur*, PARIS

En vente : **A CAHORS**
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de Paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse au béret bleu.....

Roman Basque

1 vol. Prix : ..... 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois
— PARIS —

En vente : **A CAHORS**
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

ETE 1926

Circuits en Auto-Car dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin

du 14 juillet au 30 septembre
Au départ de ROCAMADOUR (Gare)
Départ 13 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 40 fr. par place.

CIRCUIT I. — *Lundi, Mercredi, Vendredi.*

Cirque de Montvalent, Martel, Creysse, Souillac, Grottes de Lacave.

CIRCUIT II. — *Mardi, Jeudi, Samedi.*

Thégra, Gorge d'Autoire, Castelnau-de-Bretenoux, Saint-Céré, Château de Montal, Grotte de Presque, Gramat.

N.-B. Il existe également au départ de Rocamadour-gare des services d'auto-cars pour : Rocamadour-Ville (correspondance aux principaux trains) ; le gouffre de Padirac (services bi-quotidiens) ; un voyage de 6 jours aux gorges du Tarn par le Rouergue.

Au départ de BRIVE (Gare)

Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 40 fr. par place.

CIRCUIT A.

Tous les *Mercredis.*
Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

CIRCUIT B.

Tous les *Vendredis.*
Objat, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartreuse du Glandier, Vigeois, Uzerche, Donzenac.

Le nombre des places étant limité, les Touristes ont intérêt à retenir leurs places à l'avance, moyennant un droit de location fixé à 1 franc par place : pour les circuits du Haut-Quercy, aux guichets de la gare de Rocamadour, ainsi qu'aux bureaux de la Société des Autobus à Rocamadour-Gare et Rocamadour-Ville ; pour les circuits du Bas-Limousin, aux guichets de la gare de Brive.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

FAITES UNE VISITE à l'Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, Cahors

Vous y trouverez un choix de : Chambres, salle à manger, Objets divers d'ameublements, Bibelots, Meubles anciens, etc...
Actuellement belle série de Coffres-forts toutes dimensions « marque Bauche ».

ETUDE
DE
Maître Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le trente-un Août mil neuf cent vingt-six, enregistré à Cahors, le deux Septembre mil neuf cent vingt-six, folio 114, numéro 530,

Monsieur Louis MANDEGOUT, négociant limonadier et Madame Marthe RIGOUSTE, son épouse, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 101,

Ont vendu à Monsieur Pierre-Elie LOUBRADOU, négociant, demeurant à Saint-Cyprien (Lot),

Le fonds de commerce de café-restaurant situé à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 101, connu sous le nom de **Café de France**, comprenant les divers éléments incorporels, le droit au bail des locaux où est exploité le fonds, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation et toutes les marchandises en magasin.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente, à Cahors, en l'étude de Maître FABRE, notaire, 2, rue François-Caviole.

Pour premier avis.

J. FABRE.

ETUDE
DE
Me François SÉGUY
Avoué à Cahors, rue Saint Pierre

D'un exploit de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date du trois Septembre mil neuf cent vingt-six, enregistré,

il appert que Madame Marie-Louise FRAYSSE, sans profession, épouse de Monsieur Elophe GAYETTE, marchand de vins, à Cahors, rue Victor-Hugo, avec lequel elle demeure en droit, dite ville, même rue,

a formé contre le dit Monsieur GAYETTE, son mari, une demande en séparation de biens et que Maître SÉGUY a été constitué par elle sur la dite demande.

Pour extrait.

L'avoué,
François SÉGUY.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le Gérant : A. COUESLANT.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

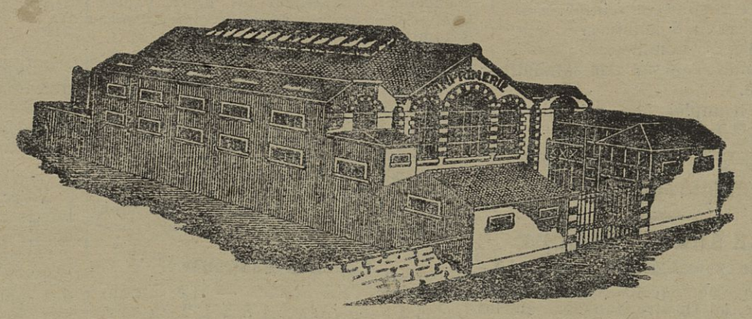

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le Dr ORTEL, *Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris,* **écrit :**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes,** de **bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, *97, Boulevard Gambetta, CAHORS*

Feuilleton du « Journal du Lot » 14

LADY MARY

de la Sombre Maison

PAR

WILLAMSON-LOUIS D'ARVERS

VII

DANS LE CABINET DE TOILETTE DE LADY MARY

— Promenez-vous dans le parc autant que vous voudrez, continuait son inflexible tutrice ; mais, quand vous voudrez en sortir, miss Cade ou Val vous accompagneront. Miss Cade est, il est vrai, une compagne un peu âgée pour vos vingt ans, mais mon neveu est excellent marcheur, il connaît à fond le pays et sera pour vous le plus aimable des camarades.

Eve répondit évasivement. Elle ne voulait pas heurter sa belle-mère en ce moment, préférant profiter de ses bonnes grâces pour l'interroger enfin sur la maladie et la mort de son père.

Mais, à sa grande surprise, ses questions produisirent un étrange effet. Le visage de lady Mary se décomposa presque instantanément et une teinte cendrée remplaça sur ses joues et sur son front l'éclat laiteux que la jeune fille admirait tant.

Incapable de parler, lady Rutland lui montrait la sonnette pour qu'elle appelât du secours, et dès qu'elle eut obéi, miss Cade, évidemment accoutumée à des accidents de ce genre, se présenta avec des flacons de sels.

— Je n'ai pas encore assez de force pour évoquer ces tristes souvenirs, expliqua lady Mary aussitôt qu'elle eut repris ses sens, vous demanderez à Valentin de vous renseigner, ma pauvre enfant. Il est plein de cœur et il a vécu avec nous ces terribles dernières journées.

Elle paraissait terrassée par son chagrin. Eve s'excusa, ne parvenant pas à comprendre comment ses questions, pourtant si naturelles, avaient pu mettre sa belle-mère en un tel état. Evidemment on ne voulait pas l'associer à une douleur dont elle avait droit, plus que quiconque, de revendiquer sa part. La réflexion l'amenait pourtant à convenir que son père ne s'était que fort rarement occupé d'elle depuis son mariage, tandis qu'au contraire sa seconde femme avait été tout pour lui. Mais devait-elle pour cela renoncer à entendre parler de lui, à connaître les dernières années de sa vie ?

Pendant qu'elle réfléchissait, lady Mary avait repris peu à peu sa marmoréenne beauté.

— Il est une chose pourtant dont je peux et veux vous parler, Eve, dit-elle, semblant faire effort pour dominer sa fatigue à force de volonté. Vous êtes extraordinairement riche, vous devez le savoir ? Mais vous me permettrez bien de vous le dire, vous m'en devez avoir quelque reconnaissance, car votre père m'aurait laissé toute sa fortune si je l'avais voulu... Son intention était de vous attribuer seulement un revenu de cinquante mille francs, mais je n'ai pas voulu accepter qu'il vous dépouillât à mon profit. J'ai même refusé la part de sa fortune que la loi m'attribuait !

Eve allait parler ; elle l'arrêta d'un geste et poursuivit :

— Je n'ai absolument rien qui me vienne de lui, mon enfant, et vous pourrez vous en convaincre à la lecture de son testament. Il sera facile de vous le procurer... si vous le désirez. Cette maison est à moi, ajouta-t-elle vivement ; c'est la seule demeure qui me reste, et j'y vis des très modestes revenus qui représentent tout le patrimoine que mon père m'a laissé en mourant... J'ai tenu à vous donner ces détails pour que vous ne soyez pas étonnée de la très grande simplicité de notre vie à Sombermeer. J'ai dû congédier la plupart des domestiques, mais je veillerai cependant à ce que vous ayez tout le confort possible.

— Oh ! mais je ne peux accepter... C'est trop injuste ! protesta Eve. Je regrette que vous n'ayez pas laissé mon père agir à sa guise ! Cinquante mille francs de rente m'auraient largement suffi... Je n'ai aucun besoin... je n'ai pas l'habitude de dépense tandis que vous... J'espère que je pourrai faire quelque chose pour réparer...

Lady Mary l'interrompit :

— Vous ne pouvez rien pour le moment. Vous ne serez libre de disposer de vos biens qu'après votre majorité... D'ici là, vous recevrez seulement dix mille francs par an pour vos dépenses. Les choses ont été réglées ainsi.

— Mais je n'ai rien à acheter ! Quelles dépenses pourrais-je faire ici ? Je ne saurai que faire de tout cet argent.

— Je vous conseillerai sur ce point. Et, si vraiment vous avez plus qu'il ne vous est nécessaire pour votre usage personnel, nous emploierons le reste à rendre notre table un peu moins frugale.

Sans lui laisser le temps de rien ajouter, lady Rutland la congédiait du geste.

Eve se leva.

— Nous en reparlerons quand vous serez mieux ! dit-elle.

Et elle courut à sa tour, pressée d'y retrouver Mme Reyne et de lui conter tous les incidents de la matinée.

— Avez-vous été inquiète, comme miss Cade et lady Mary ? lui demanda-t-elle avant toute autre chose.

— Un peu, oui ; mais quelques minutes seulement, car j'ai entendu M. Graème prévenir Cade qu'il vous avait vu sortir et qu'il allait vous suivre, alors...

— Ah !... Il m'avait vu sortir ?

Pour la seconde fois depuis la veille, la jeune fille prenait lady Mary en flagrant délit de mensonge, mais elle hésitait encore et aurait voulu nier l'évidence.

— Ce n'est donc pas une femme de chambre qui a donné l'alarme ? demanda-t-elle.

— Personne, que je sache, n'a donné l'alarme et personne ne m'a paru inquiet. Tout le monde a trouvé naturel que M. Graème éprouvât le désir de faire avec vous une petite promenade... Tout le monde, sauf moi, car si j'étais à votre place je ne lui accorderais pas grande confiance !

— Je ne peux pas le supporter ! Pourtant... je viens de promettre à ma tante d'être désormais plus gentille avec lui... Quel méprisable personnage ! Ainsi il m'a épiée de sa fenêtre ? Et il a couru après moi, sans y avoir été poussé par la moindre inquiétude : pour le seul plaisir de m'espionner et de gâter ma promenade ?... Car, il faut que je vous dise ! J'ai rencontré sir Donald Howard !

Le visage de Mme Reyne s'éclaira, pendant que son élève lui faisait le récit détaillé de tout ce qui s'était passé au bord du lac Noir et lui disait comment sir Donald lui avait promis son amitié et comment l'odieux Graème avait interrompu ses confidences.

Quand Eve en vint à raconter sa visite à sa belle-mère, dès son retour, et l'étrange révélation que celle-ci lui avait faite relativement au testament de lord Rutland, Mme Reyne dressa l'oreille. La jeune fille comprit qu'elle attachait à son récit une énorme importance ; elle dut lui préciser les moindres paroles et les plus petits détails de sa conversation, au premier étage.

— Etes-vous bien sûre, enfant, que M. Graème ait dit qu'une amitié entre vous et lui faisait partie du plan de lady Mary ?... A-t-il vraiment parlé d'un plan ?

— Oui ! Mais il s'est repris presque aussitôt et a cherché à corriger le sens de sa phrase...

— Naturellement ! Il regrettait d'avoir trop parlé ! murmura Mme Reyne entre ses dents.

Mais quand Eve, jugeant la question Graème secondaire, revint sur l'aveu de pauvreté et de désintéressement que venait de lui faire la veuve de son père, Mme Reyne perdit toute retenue :

— Elle vous a dit qu'elle n'avait pas permis à son mari de lui laisser la moindre chose ? Et qu'il lui a obéi ? demanda-t-elle. Cela m'étonne fort ! Il faut que vous connaissiez par vous-même le testament de votre père et je prierai sir Donald de se mettre en rapport avec son notaire et de lui demander tous renseignements utiles. J'espère qu'il pourra, du même coup, apprendre quelque chose sur cette prétendue tutelle dont lady Mary se dit investie.

Remarquant l'air profondément indigné d'Eve, Mme Reyne chercha à atténuer l'effet de ses paroles :

(A suivre).